

RAPPORT DE LA COMMISSION VETERINAIRE FSC À L'ADRESSE DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES FSC DU 18.01.2019

La commission vétérinaire a siégé deux fois depuis la dernière assemblée des délégués, les 5 juillet 2018 et 7 janvier dernier. A l'issue de la séance de 2018, elle a rédigé trois motions au comité FSC concernant l'identification des chevaux, l'annexe V FSC concernant l'équipement et la protection des chevaux, version Galop Suisse, et la participation d'un membre de la CoVét au groupe de travail ad hoc « hippodrome ». Ces motions ont été traitées et suivies d'effets pratiques et au niveau réglementaire. Certaines modifications entreront en vigueur en 2019. La commission remercie le comité FSC pour ces réalisations.

En mars 2018, le président de la commission vétérinaire a représenté la FSC à la conférence internationale des analystes et vétérinaires des courses (ICRAV). Les principaux thèmes abordés ont été : le rapport coûts-efficience des contrôles dictés par le règlement, la prévention des accidents, le monitoring des courses, l'usage problématique de certaines substances, les limites de détection des substances prohibées et les thérapies géniques.

Résumé des activités pour l'année 2018 :

Service vétérinaire sur hippodromes :

- Le 20 mars 2018, une réunion pour l'accréditation de 5 nouveaux membres du service vétérinaire s'est déroulée à Zürich. Ces nouveaux vétérinaires permettent de remplacer ceux qui ont quitté l'université de Zürich. Il n'y a pas eu de nouveaux vétérinaires provenant de l'SME à être engagés dans le service. Grace à cela, une vingtaine de vétérinaires sont prêts à officier en tant que vétérinaires d'ambulance.
Actuellement nous disposons d'environ 15 vétérinaires pouvant être engagés comme vétérinaires officiels, mais suite à plusieurs maternités, nous nous trouvons à ce jour en sous-effectif pour les vétérinaires officiels et cherchons activement à recruter.
- Depuis le printemps dernier, nous disposons d'une nouvelle commissaire au dopage pour la Suisse alémanique, en la personne de Mme Claudia Frick
- Monitoring 2018 :
 - Sur 3'493 départs, nous avons eu à déplorer deux accidents ayant eu une issue fatale sur l'hippodrome, tous deux survenus durant le premier semestre 2018. L'un des chevaux s'était échappé avant la course et fracturé une rotule lors d'une collision avec un rail, et l'autre cheval a subi une fracture d'un carpe suite à une glissade dans un tournant. Ils ont malheureusement dû être euthanasiés sur l'hippodrome.
 - A notre connaissance, deux autres accidents survenus en course ont eu des conséquences pour les chevaux concernés dans les jours qui ont suivi les courses.
 - Un cheval a eu un coup de chaleur après la course. Malgré l'image que laisse ce genre d'incident, le cheval s'en est très bien remis et a recouru sans problème cette saison. Les températures élevées rencontrées cette année n'ont heureusement pas posé de problèmes aux chevaux qui y sont entraînés. Le risque de coup de chaleur semble toujours être plus important en début de saison, lorsque les organismes ne sont pas encore habitués à la chaleur.

- Les non-partants avec certificats vétérinaires ont augmenté d'environ 30% en 2018, principalement suite à des maladies infectieuses (toux, fièvre) et à des problèmes locomoteurs, trouvant régulièrement leur origine dans les sabots.
- Les visites sur les hippodromes nous ont permis d'apprécier les efforts fournis par les sociétés de course en matière de sécurité des chevaux. Nous tenons ici à les remercier pour la bonne collaboration.

Lutte contre le dopage :

- 177 contrôles après les courses ont été effectués. Tous les prélèvements ont pu être analysés normalement. Un seul contrôle a été déclaré positif. On y a trouvé une substance prohibée, du méthocarbamol, qui est un relaxant musculaire d'action centrale et qui est utilisé généralement lors de dorsalgie, chez le cheval comme chez l'humain.
- Le pourcentage de chevaux testés qui ont pu être prélevés en urine est en augmentation depuis deux ans (57 %). Cette année, ce sont surtout les petits hippodromes qui ont livré les moins bons résultats, sans que les causes n'aient pu être définies. L'hippodrome de Frauenfeld qui était en queue de peloton en 2017 a livré les meilleurs chiffres en 2018 avec 75 % des chevaux ayant pu être prélevés en urine. Le passage au contrôle anti-dopage reste une source de mauvaise humeur pour certains entraîneurs dont le comportement se trouve dès lors hors propos et problématique pour les personnes chargées des prélèvements. Un rappel aux entraîneurs concernant le « comportement à adopter lors d'un contrôle anti-dopage » a été publié au BO 19/2018 et il est instamment demandé aux entraîneurs de rester correct et respectueux vis-à-vis de ces personnes qui ne font qu'exercer la tâche qui leur a été confiée.
- Cette année, il n'y a pas eu de contrôle à l'issue des séances de qualification, ni à l'élevage.
- Contrôles à l'entraînement : Des contrôles ont été effectués chez 17 entraîneurs, 9 entraîneurs de galop et 8 de trot. 34 chevaux ont été prélevés dont seulement 11 ont pu être prélevés en sang et en urine (= 32 %), soit la même proportion que l'an dernier. 35 % des chevaux testés étaient déclarés partant. Tous les chevaux ont été déclarés négatifs.
- Plusieurs révisions du règlement ou adjonctions ont été publiées au BO et sont entrées en vigueur en 2018. Il s'agit plus particulièrement des modifications réglementaires concernant la lutte anti-dopage et le service vétérinaire sur hippodrome.

Biosécurité :

- Anémie infectieuse des équidés : La situation épidémiologique en Europe reste préoccupante. Régulièrement de nouveaux cas sont annoncés. Les mesures de protection mises en place en 2012 sont et resteront d'actualité.
- La fièvre du Nil occidental (West Nile Fever) progresse rapidement. En 2018 des cas chez le cheval ont été annoncés dans tous les pays limitrophes de la Suisse. Au total en Europe, 285 foyers ont été répertoriés. Pour l'homme plus de 1'500 cas ont été déclarés dans les pays de l'union européenne dont près de 200 ont entraîné la mort du malade. Une protection contre les moustiques et une vaccination sont fortement conseillées si l'on se rend dans les régions à risque.

- Rhinopneumonie – Virus Herpès Equin : Des cas ont été signalés dans une bonne partie de l'Europe et plus particulièrement en France tout au long de l'année. La vaccination contre les virus Herpès équins 1 & 4 est obligatoire depuis 2018 pour tous les galopeurs et trotteurs désirant courir en France. Il en est de même depuis le 1^{er} janvier 2019 en Belgique.
- Grippe équine : depuis décembre 2018 des foyers d'influenza ont été annoncés en France, en Belgique, en Allemagne et au Royaume-Uni. Il n'est pas encore clair à ce jour s'il s'agit d'un nouveau virus car beaucoup de ces chevaux étaient vaccinés. La vigilance et la prudence restent de mise, surtout en cas de toux, de fièvre et d'écoulement nasal profus.
- De nombreux cas de gourmes (Druse) ont également été déclarés en Suisse orientale en ce début d'année. Tout contact avec les chevaux atteints est à éviter

La commission vétérinaire vous remercie de votre confiance et continuera d'œuvrer en 2019 pour le respect et le bien-être des chevaux et le bon déroulement des courses.

Frauenfeld, 18.01.2019

Pour la commission vétérinaire FSC
Dr. méd. vét. Gilles Thiébaud, président